RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Mairie de **BOUAFLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
11/03/2016
Date d'affichage du procès-verbal
30/03/2016

Nombre de conseillers
En exercice : **19**
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil seize, le 22 mars à vingt heures trente quatre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe SIMON, Maire.

Étaient présents : M. Philippe SIMON, Maire, M Laurent LALLART, Mme Anne-Claire MUTEL, Mme Dany GARCIA, M. Yannick L'HUILIER maires adjoints, Mme Nadine FROMAGEOT, M. Bernard DUBOST, Mme Jocelyne DUFAYS, M. Bernard GUIDAL, Mme Emmanuelle RAYSSAC, M. Thierry GAUTIER, Mme Armelle LOUIS, M. Laurent SURCIN, Mme Corinne KOLACZINSKI, M. Dominique SMITTARELLO, conseillers municipaux,

Absents excusés : M. Joaquim FERNANDES (donne pouvoir à M. SIMON) Mme Laurence AUBRY (donne pouvoir à M. SMITTARELLO) M. Jérôme COQUELIN (donne pouvoir à Mme DUFAYS)

Absent : Mme Sabine OLIVIER

Secrétaire de séance : **M. SURCIN**

N° 12-2016 : Instauration d'un périmètre d'étude pour l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) Eglise – secteur Fossé Maulet – sente des Caverneaux et secteur petite chapelle (*article L 111-10 du code de l'urbanisme*)

Rapporteur : M. LALLART

Interrogation du fait du devenir de ces zones, sachant que les compétences voierie et urbanisme vont être reprises par la CU GPSO. L'objectif étant d'observer une période de deux ans pour imaginer ce que l'on va faire en termes d'aménagement de ces zones (Permis de Construire et logements dans le cadre de la loi SRU).
Dans le cadre des réductions budgétaires et du déploiement du PLU, il a été défini des priorités d'aménagement de la zone OAP Eglise et Fossé Maulet en priorité.
La réflexion engagée sur la partie Fossé Maulet se fait en concertation avec les services de l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines).
Sur le secteur OAP Eglise et Caverneaux ainsi que le secteur petite chapelle, il est nécessaire d'étudier davantage cette zone, d'où la demande de périmètre d'étude relatif à l'impact financier de la partie réseaux et assainissement.
Il convient donc d'engager une réflexion sur une évolution maîtrisée de l'aménagement de ces zones dans un objectif de définition de ces zones.
Cette réflexion pourra être menée dans le cadre d'une étude urbaine qui permettra :
-de définir des équipements publics induits
-de définir des outils de maîtrise de programmation tout en essayant de contenir la pression foncière
-de définir et de mettre en place des outils d'aménagement et de financements adaptés
En conséquence, et afin de ne pas compromettre la faisabilité de ce projet urbain, d'une part, et de ne pas rendre plus onéreuse sa réalisation, d'autre part, il s'avère nécessaire d'instaurer un périmètre d'étude au sens de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme.
Cette disposition permettra à la collectivité d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes de construction, d'autorisations de travaux ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet envisagé.
Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal :

- *D'instituer un périmètre d'étude suivant le plan joint en annexe de la présente délibération, délimitant les terrains concernés par le projet urbain, conformément aux dispositions de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme*

- *D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents utiles en rapport avec la présente affaire.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Mairie de **BOUAFLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix POUR et une abstention (M. DUBOST) AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents utiles en rapport avec la présente affaire.

DIT que la présente délibération sera adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie
- à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine GPSO

Pour extrait conforme au registre des délibérations

MAIRIE DE BOUAFLE 78 - Yvelines

Le Maire,
P.SIMON

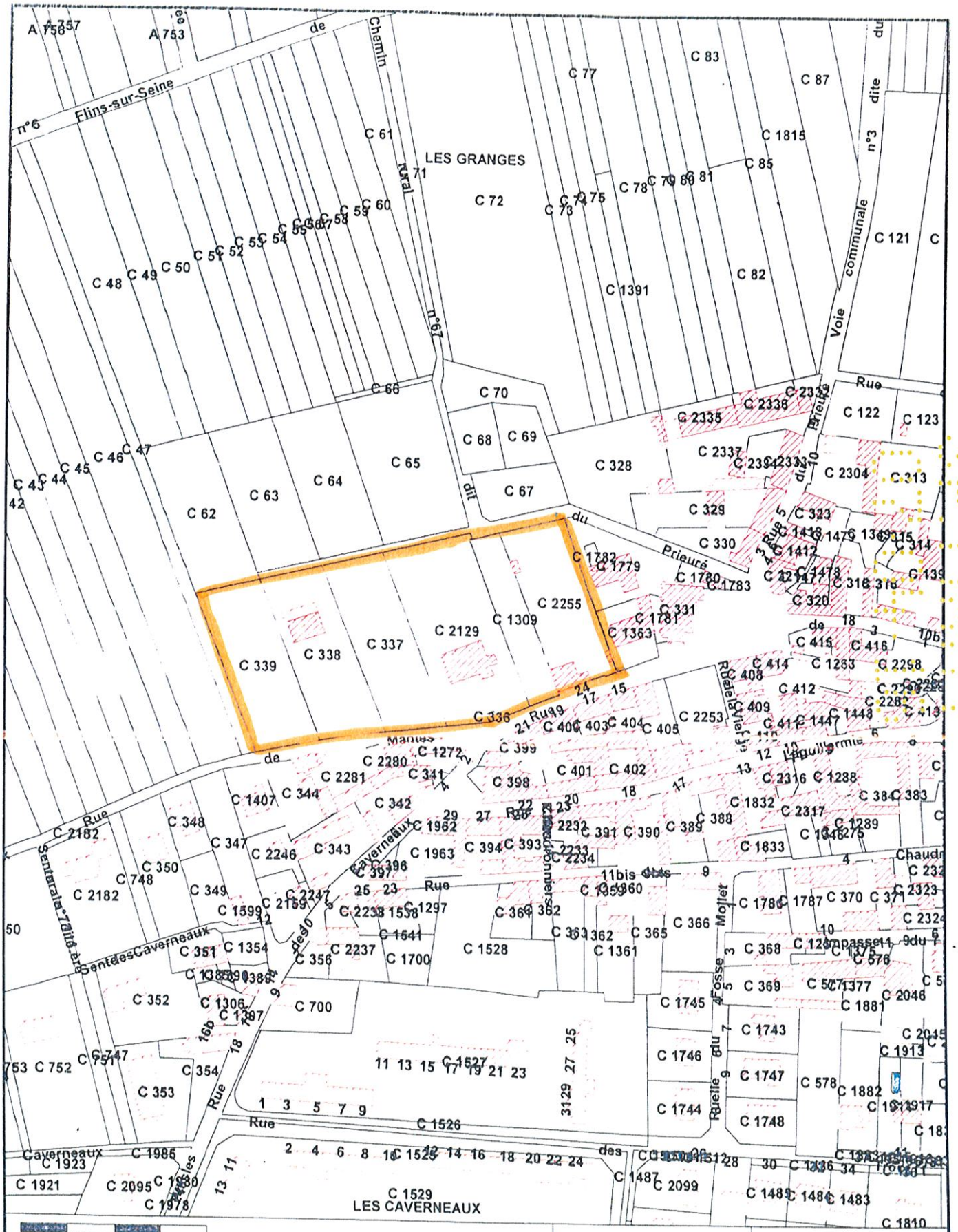

Réf EPS2034	Imprimé le 22/03/2016
Echelle : 1/2000	
Réalisé par : GJ	

PLAN DE SITUATION

OAP EGLISE

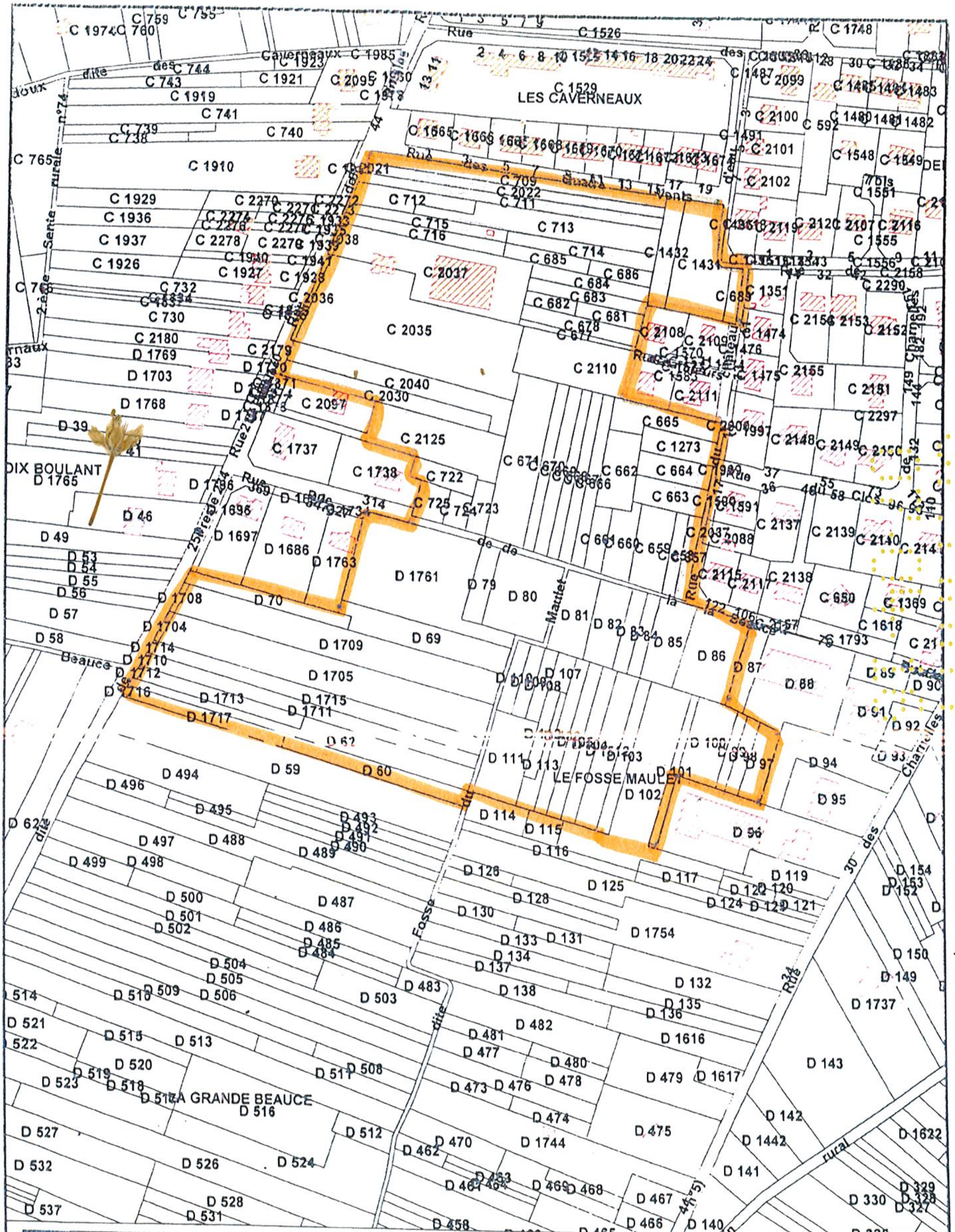

0 100 m

Réf EPS2034

Imprimé le 22/03/2016

Echelle : 1/2500

Réalisé par : GJ

PLAN DE SITUATION

SECTEUR FOSSÉ MAULET

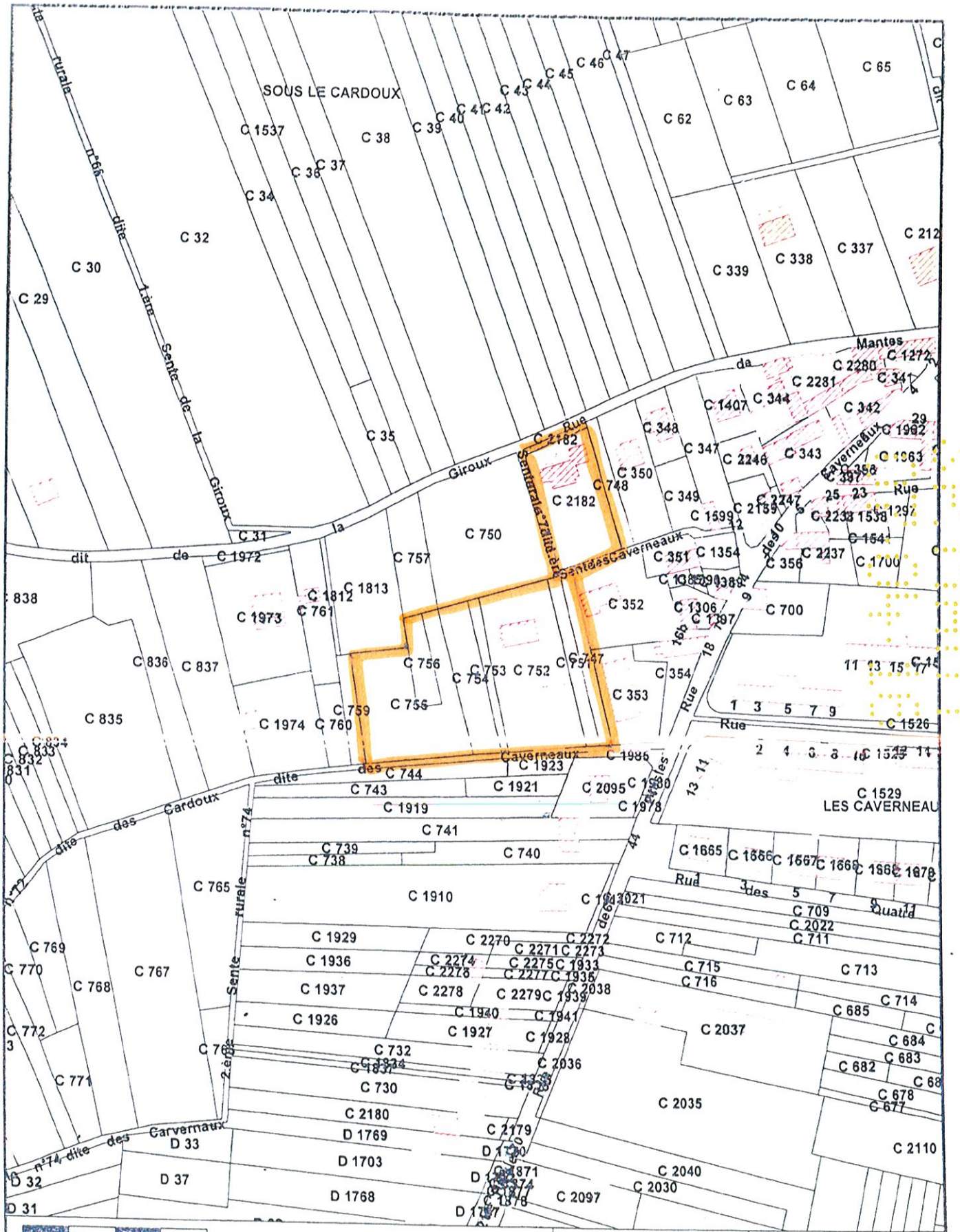

PLAN DE SITUATION

SECTEUR SENTE DES CAVERNEAUX

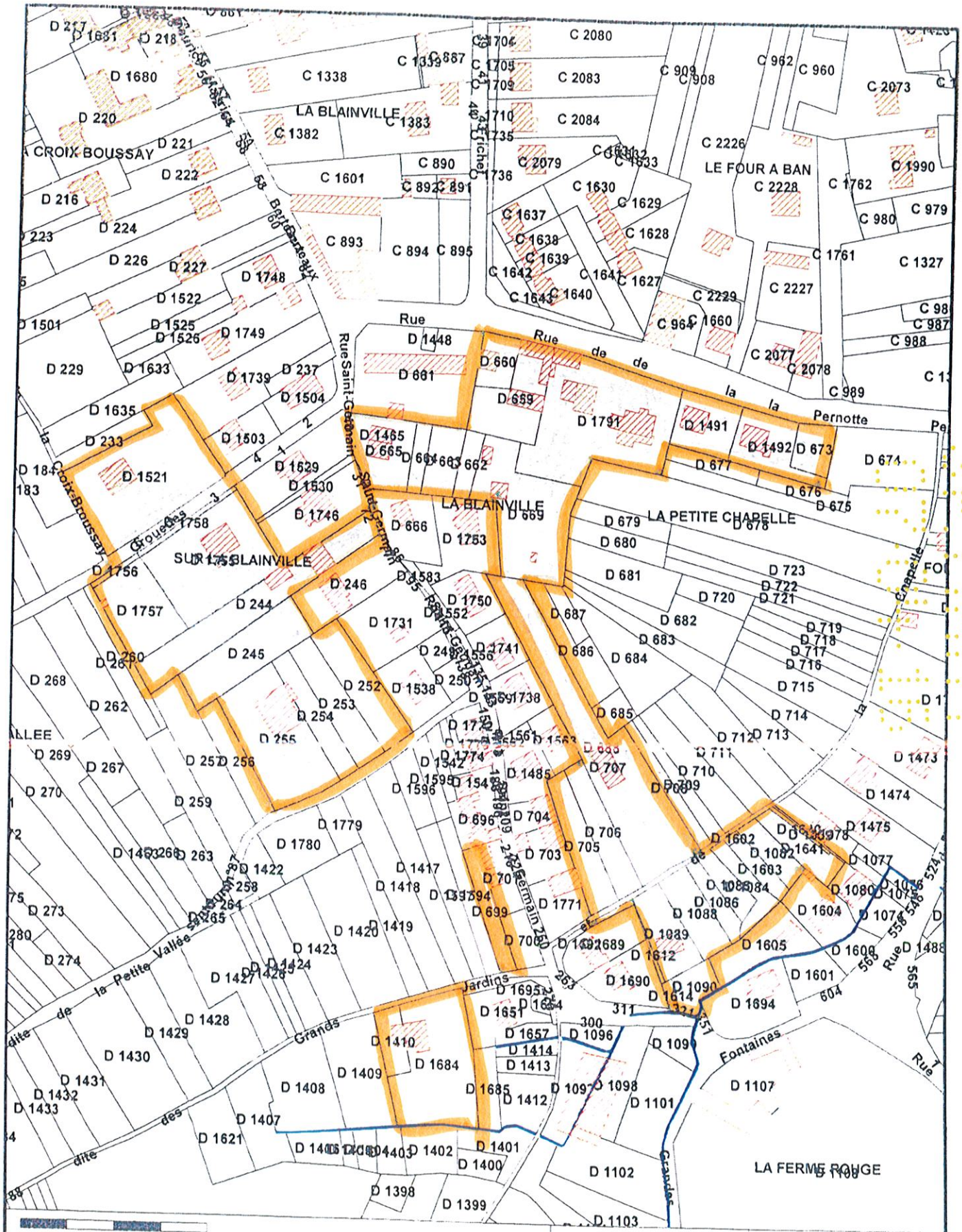

Réf EPS2034

Imprimé le 04/04/2016

Echelle : 1/2000

Réalisé par : GJ

PLAN DE SITUATION

SECTEUR PETITE CHAPELLE